



relyens

GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES



L'OFFRE SANTÉ DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

**Recommandée
par votre employeur**

Réservée aux agents

SANTÉ | SERVICES | ACTION SOCIALE | PRÉVENTION

INTÉRIALE & VOUS

**Votre partenaire
de vie(s) dans les bons
moments comme
les plus difficiles**

Depuis 150 ans, INTÉRIALE propose une protection sociale complète à ses adhérents, tout au long de leur parcours de vie, professionnel et personnel. Elle promeut une approche à taille humaine où proximité et solidarité guident chaque décision, en cohérence avec ses valeurs mutualistes.

INTÉRIALE est née de la fusion entre la Mutuelle Générale des Préfectures et de l'Administration Territoriale (MGPAT) et plusieurs mutuelles du ministère de l'Intérieur. Son nom, qui conjugue « Intérieur » et « Territoriale », est directement lié à sa raison d'être :

**Être acteur
de transformation
de la fonction publique,
partenaire de vie(s)
de ses agents et du monde
de la jeunesse. Son expertise
de terrain s'exprime
par un engagement éthique
et personnalisé
au service de la santé
et de la sécurité, dans
la confiance pour tous.**



**Une qualité de
service reconnue :**

89 %
des nouveaux
adhérents issus
de la fonction
publique territoriale
sont satisfaits
d'INTÉRIALE*

*Source : Baromètre de satisfaction adhérents
réalisé en 2024 par INTÉRIALE



LA MUTUELLE SANTÉ

Pour prendre soin de votre santé

RÉGIME 1
Panier de soins

RÉGIME 2
Garanties renforcées

RÉGIME 3
Garanties supérieures

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle⁽¹⁾

SOINS COURANTS

Remboursements cumulés de l'Assurance maladie et de l'Assureur en % de la base de remboursement (BR)⁽¹⁾

Honoraires médicaux

Consultations / visites généralistes OPTAM	125% de la BR	150% de la BR	200% de la BR
Consultations / visites généralistes NON OPTAM	105% de la BR	130% de la BR	180% de la BR
Consultations / visites spécialistes OPTAM	125% de la BR	150% de la BR	200% de la BR
Consultations / visites spécialistes NON OPTAM	105% de la BR	130% de la BR	180% de la BR
Actes techniques médicaux OPTAM (actes de spécialités)	120% de la BR	150% de la BR	200% de la BR
Actes techniques médicaux NON OPTAM	100% de la BR	130% de la BR	180% de la BR
Imagerie médicale / radiologie OPTAM	100% de la BR	125% de la BR	200% de la BR
Imagerie médicale / radiologie NON OPTAM	100% de la BR	105% de la BR	180% de la BR
Analyses médicales en laboratoire / examens	100% de la BR	125% de la BR	150% de la BR
Dispositif "Mon soutien psy"	100 % de la BR	100 % de la BR	100% de la BR
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux)	100% de la BR	125% de la BR	150% de la BR
Médicaments (pharmacie dont vaccins et contraception prescrite et prise en charge)	100% de la BR	100% de la BR	100% de la BR
Contraception prescrite non remboursée par la Sécurité sociale - forfait annuel	0 €	20 €	100 €
Transport	100% de la BR	100% de la BR	100% de la BR

HOSPITALISATION (MÉDICALE, CHIRURGICALE, MATERNITÉ, PSYCHIATRIE ET SSR)

Frais de séjour	100% de la BR	100% de la BR	100% de la BR
Honoraires médicaux / actes chirurgicaux OPTAM / OPTAM ACO	125% de la BR	200% de la BR	300% de la BR
Honoraires médicaux / actes chirurgicaux NON OPTAM / NON OPTAM ACO	105% de la BR	180% de la BR	200% de la BR
Forfait hospitalier journalier, forfait actes lourds, forfait patient urgences	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière avec nuitée (par jour et sans limite)	30 €	70 €	80 €
Chambre particulière sans nuitée (par jour et sans limite)	10 €	20 €	30 €
Frais d'accompagnement enfant de - 16 ans (par jour et sans limite)	20 €	30 €	40 €

RÉGIME 1 Panier de soins

RÉGIME 2 Garanties renforcées

RÉGIME 3 Garanties supérieures

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle⁽¹⁾

DENTAIRE

Soins et prothèses « 100 % santé »
prise en charge dans la limite des HLF*



Remboursement intégral 100% santé

Prothèses au sein du PANIER TARIFS MAITRISES
(dans la limite des HLF y compris Inlay - Onlay)



150% de la BR

250% de la BR

350% de la BR

Prothèses au sein du PANIER TARIFS LIBRES
(y compris Inlay - Onlay)



150% de la BR

300% de la BR

400% de la BR

Soins hors « 100 % santé »

100% de la BR

150% de la BR

200% de la BR

Prothèses non remboursées par la Sécurité sociale (par pro-
thèse, dans la limite de 3 prothèses par an)

100 €

300 €

400 €

Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale

150% de la BR

350% de la BR

425% de la BR

Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale (par an)

0 €

150 €

300 €

Parodontologie / gingivectomie non remboursée par
la Sécurité sociale (par an)

60 €

200 €

300 €

Implants (par an)⁽³⁾

100 €

600 €

900 €

AUDIOLOGIE

Équipement « 100 % santé » - classe I
prise en charge dans la limite des PLV*⁽⁴⁾



Remboursement intégral 100% santé

Équipement auditif hors « 100 % santé » - classe II -
PANIER TARIFS LIBRES (maxi 1 700 € par oreille,
à compter du 1^{er} janvier 2021)



100% de la BR
+ 100 €

100% de la BR
+ 400 €

100% de la BR
+ 600 €

Périodicité (équipement auditif par oreille)

1 fois tous les 4 ans et par bénéficiaire

Petits accessoires auditifs (piles...) ou forfait entretien

100% de la BR

100% de la BR

100% de la BR

OPTIQUE

Équipement « 100 % santé » - classe A
prise en charge dans la limite des PLV⁽⁵⁾⁽⁶⁾



Remboursement intégral 100% santé

Frais d'optique autres - classe B - PANIER TARIFS LIBRES ;
remboursement par équipement
(dont remboursement de la monture limité à 100 €)



Verres simples

150 €

250 €

350 €

Verres complexes

300 €

400 €

500 €

Verres très complexes

300 €

500 €

600 €

Périodicité

1 fois tous les 2 ans par bénéficiaire sauf en cas de changement
de correction et enfant selon l'âge⁽⁵⁾

Lentilles remboursées par la Sécurité sociale, y compris
lentilles jetables (par an et par bénéficiaire, au-delà
remboursement à hauteur du panier de soins)

100 €

200 €

250 €

Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale, y compris
lentilles jetables (par an et par bénéficiaire)

100 €

150 €

200 €

Chirurgie réfractive (par œil)

0 €

150 €

300 €

RÉGIME 1 Panier de soins

RÉGIME 2 Garanties renforcées

RÉGIME 3 Garanties supérieures

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle⁽¹⁾

AUTRES PRESTATIONS

Cure thermale acceptée : honoraires, traitements, frais d'hébergement et transport ⁽²⁾ (par an)	100% de la BR + 50 €	100% de la BR + 200 €	100% de la BR + 300 €
Médecine non conventionnelle (ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, étio-pathe, mésothérapeute, micro- kinésithérapeute, réflexologue, diététicien, pédicure- podologue, acupuncteur, psychomotricien, sophrologue, psychologue) ⁽²⁾⁽⁷⁾ (par an)	75 €	150 €	200 €
Vaccins antigrippal, vaccins pris en charge par la sécurité sociale, contraception sur prescription médicale	100% de la BR	100% de la BR	100% de la BR
Petit appareillage, pansements, accessoires	100% de la BR	100% de la BR	100% de la BR
Orthopédie (par an)	100% de la BR + 100 €	100% de la BR + 300 €	100% de la BR + 400 €
Grand appareillage (par an)	100% de la BR + 100 €	100% de la BR + 300 €	100% de la BR + 400 €
Prothèse capillaire 			
Prothèses capillaires de classe 1 plus un accessoire* (dans la limite des PLV)	Remboursement intégral dans la limite des PLV		
Prothèses capillaires de classe 2 plus un accessoire	Remboursement intégral dans la limite des PLV		
Prothèses capillaires de classe 3 et 4 (par an)	100% de la BR + 100 €	100% de la BR + 300 €	100% de la BR + 400 €
Prothèses mammaires, prothèses oculaires (par an)	100% de la BR + 100 €	100% de la BR + 300 €	100% de la BR + 400 €
Fauteuil roulant 			
Véhicules pour personnes en situation de handicap - achat ou location de longue durée, mise à disposition, adjonction, supplément	Remboursement intégral dans la limite des prix réglementaires de vente		
Véhicules pour personnes en situation de handicap - location de courte durée, mise à disposition	Remboursement intégral dans la limite des prix réglementaires de vente		
Médicaments homéopathiques non remboursés par la Sécurité sociale, médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale et inscrits à la rubrique "médicaments" du VIDAL (par an, sur présentation d'une facture de pharmacie)	30 €	60 €	100 €
Actes de prévention ⁽⁸⁾	Oui	Oui	Oui
Assistance	Oui	Oui	Oui
Téléconsultation	Oui	Oui	Oui

BR : Base de Remboursement PLV : Prix Limite de Vente DPTAM : Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale TRSS : Tarif de Responsabilité de la Sécurité sociale

(*) En application des dispositions du décret n° 2025-1131 du 26 novembre 2025, les paniers 100 % Santé vous permettent d'accéder à certaines prestations en optique, dentaire et aides auditives, fauteuils roulants et prothèses capillaires. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers 100 % Santé, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi sur les paniers à prix libres ou tarifs maîtrisés et dans la limite des Prix Limites de Ventes (PLV) et dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF) pour les tarifs 100 % santé et maîtrisés en dentaire fixés par la réglementation en vigueur.

(1) En cas d'exonération du ticket modérateur, le taux de remboursement de la Sécurité sociale est égal à 100% BR

(2) Dans la limite des frais réels engagés et sur présentation de justificatifs.

(3) Le remboursement des implants concerne : la pose de l'implant, le pilier implantaire et, le cas échéant, la prothèse sur implant non remboursée

(4) Le renouvellement de la prise en charge d'une aide auditive ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. Ce délai de renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment. Le cas de renouvellement anticipé doit être attesté par une prescription médicale spécialisée et après avis du médecin conseil de la Sécurité sociale.

(5) Le remboursement optique de la Sécurité sociale et de la mutuelle est limité à un équipement par période de 2 ans sauf en cas de renouvellement anticipé prévu dans la liste figurant à l'article L. 165 -1 du Code de la Sécurité sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue pour lesquels la période est réduite à un an, et pour les enfants de moins de 6 ans, où la période est réduite à 6 mois.

La justification d'une évolution de la vue se fonde sur la présentation, soit d'une nouvelle prescription portant une correction différente de la précédente, soit du devis ou de la facturation de l'opticien précisant la nouvelle correction en cas de renouvellement de lunettes. Les conditions de renouvellement pour la prise en charge de 2 équipements par période de 2 ans pour les personnes qui souhaitent un équipement de près et un équipement de loin s'appliquent à chacun des équipements séparément.

L'application du renouvellement s'apprécie à compter de la date de la dernière prise en charge d'un équipement (respectivement une monture et deux verres).

Les différents délais sont également applicables pour le renouvellement séparé des éléments de l'équipement.

(6) Plafond de 100 € pour la monture ou plafond de 30 € si achat d'une monture 100 % santé.

(7) non prise en charge RO professionnels affiliés à des répertoires professionnels type ADEL RPPS FINESS

(8) Déartage annuel ; Premier bilan du langage oral ou écrit pour un enfant de moins de 14 ans ; Scellement des sillons sur les molaires pour un enfant de moins de 14 ans ; Dépistage de l'hépatite B ; Vaccinations seules ou combinées : Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois, Haemophilus influenzae B - infections à l'origine de la méningite de l'enfant, BCG, avant 6 ans, Hépatite B, avant 14 ans, Coqueluche, avant 14 ans., Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et les femmes non immunisées désirant un enfant, Diphtérie, tétanos et poliomyélite, à tout âge ; Ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans, tous les 6 ans ; Dépistage tous les 5 ans des troubles chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour un des actes suivants : Audiométrie tonale ou vocale, Audiométrie tonale avec tympanométrie, Audiométrie vocale dans le bruit, Audiométrie tonale et vocale, Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie. La proposition de couverture santé respecte les obligations réglementaires en matière de contrat responsable.

VOS SERVICES

Garanties assistance*

Aides à domicile : aide-ménagère, garde des animaux domestiques...

- **Prise en charge des enfants** : garde, conduite à l'école, déplacement d'un proche...
- **Services de proximité** : livraison de médicaments, de courses, portage d'espèces, de repas, coiffure à domicile...

Les +

- Soutien psychologique en cas d'évènement traumatisant
- Cours d'activité physique en cas de cancer
- Prévention du stress au travail
- Informations juridiques et médicales

* Garantie Assistance assurées par IMA Assurances.

Services prévention

- Formations et sensibilisation aux risques professionnels
- Campagnes annuelles de vaccination

Réseau de soins santéclair



- **Des soins et des équipements de qualité à tarifs négociés**, des partenaires de santé rigoureusement sélectionnés.
- **Offreclair** : une offre tout compris avec un équipement de qualité sans reste à charge, comprenant des verres de grandes marques avec un large choix de montures design d'Origine France Garantie et éco-responsables.
- **Tarifs préférentiels** en optique, dentaire, audioprothèse, ostéopathie/ chiropraxie, diététique, chirurgie de l'œil...
- **Analyse gratuite de vos devis**
- **Géolocalisation des professionnels partenaires**
- De nombreux **services digitaux disponibles via l'espace MySantéclair** comme le programme nutrition, programme sommeil, conseils sur l'automédication, fiches hospitalières...

Les +

- « Deuxième avis médical » pour obtenir une nouvelle analyse de votre diagnostic
- Un service de mise en relation avec une infirmière à domicile
- La téléconsultation : pour être en relation avec un professionnel de santé



INTÉRIALE, bien plus que votre mutuelle

Parce que votre vie ne se résume pas à une couverture santé, nous vous accompagnons dans tout ce qui compte vraiment pour vous : votre famille, vos projets et votre avenir. Grâce à nos solutions, vous gagnez en sérénité et êtes protégé dans les moments clés de votre vie.

MA FAMILLE

Je veux protéger mes proches

Sécurvie
(accidents de la vie)
Assurance scolaire (MAE)

MON ÉPARGNE

Je veux préparer l'avenir

Plan d'Épargne
Retraite individuel
(CARAC)

MON IMMOBILIER

Je veux concrétiser mes projets

Assurance emprunteur (Munité)
Caution immobilière (MFPrécaution)
Caution locative (Cautioneo)

VOTRE PORTAIL DE PRÉVENTION SANTÉ

Impulsion Santé est le programme proposé par INTÉRIALE et opéré par sa mutuelle dédiée à la prévention, Prévention plurielle, pour devenir acteur de sa santé. Il est également accessible à tous vos ayants droit. Des contenus pédagogiques et des services d'accompagnement personnalisés autour de **3 thématiques** : la **Santé mentale**, les **Maladies chroniques** et la préservation de son **Capital santé**.

3 thématiques clés



MALADIES CHRONIQUES

pour vous aider dans votre suivi et aussi pour améliorer votre vie en bonne santé



CAPITAL SANTÉ

pour accéder aux clés de votre vitalité et votre sérénité



SANTÉ MENTALE

pour mieux gérer votre anxiété, et les événements stressants de la vie

Une offre de services **sur-mesure** accessible en ligne depuis l'espace adhérent



Un accompagnement personnalisé et confidentiel avec des professionnels de santé par téléphone

LE PORTAIL EST ACCESSIBLE VIA LA PLATEFORME PRÉVENTION PLURIELLE, depuis votre espace adhérent INTÉRIALE

- **Un portail avec des contenus pédagogiques exclusifs** : programmes de prévention santé, articles, vidéos, webinaires et podcasts construits par nos équipes de prévention et validés par un comité scientifique
- **Des ateliers prévention, individuels ou collectifs**, en visioconférence ou sur votre lieu de travail
- **Un accompagnement dans la durée** par des professionnels de santé
- **Un accès à des services complémentaires** :
 - MaPatho plus** la plateforme dédiée aux maladies chroniques
 - deuxiemeavis.fr** le service de mise en relation avec un médecin expert pour un 2^e avis médical
 - Annuaire sanitaire et social**

Coaching santé et bien-être : une équipe de professionnels de santé à votre écoute

Un numéro de téléphone gratuit et disponible 24h/24 vous permet de prendre rendez-vous. Véritable coaching santé, ce service vous permet de construire les solutions qui répondent au mieux à vos besoins en vous aidant à mobiliser vos ressources internes et les ressources externes disponibles. Votre accompagnement consiste en un suivi téléphonique régulier, sur toutes vos questions de santé et de bien-être pour être écouté, conseillé et orienté.

Un accès direct via un N° d'appel gratuit disponible sur votre espace adhérent (rubrique « Prévention plurielle »).

0805 80 33 33

Service & appel gratuits

L'ACTION SOCIALE



Au cœur de sa vocation mutualiste et forte de son expertise acquise dans la gestion et la mise en place de dispositifs d'action sociale, INTÉRIALE met en œuvre un ensemble de programmes et de moyens visant à maintenir la cohésion sociale de ses adhérents, en les soutenant face aux épreuves de la vie. Dans ce cadre, les adhérents d'INTÉRIALE peuvent bénéficier d'un large éventail d'aides et de secours sous forme de participations financières liées à la santé ou à la mutualisation (aide au paiement de la cotisation), et des aides consistant en la protection de l'enfance, de la famille, des personnes âgées, ou en situation de handicap.

L'action sociale consiste à accorder des secours à la suite d'une dépense conséquente, urgente ou inopinée qui ne peut être couverte par l'adhérent dans les temps mais elle peut être aussi ponctuelle comme lors de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence parfois absolue. Nous sommes ainsi engagés et attentifs aux agents lors des événements majeurs pouvant porter atteinte à leur sécurité.

VOS COTISATIONS

	Régime niveau 1 Taux de cotisation en % PMSS	Régime niveau 2 Taux de cotisation en % PMSS	Régime niveau 3 Taux de cotisation en % PMSS
Régime des actifs			
Adulte	1,28 %	1,96 %	2,35 %
Enfant (gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant)	0,53 %	0,82 %	1,08 %
Retraités (agents ayant liquidé ses droits à la retraite avant le 1^{er} janvier 2027)			
Adulte	2,44 %	3,79 %	4,88 %
Enfant (gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant)	0,53 %	0,82 %	1,08 %
Régime des inactifs à compter du 01/01/2027 (application de l'article 4 de la Loi Évin du 31/12/1989)			
Adulte	1,28 %	1,96 %	2,35 %
Enfant (gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant)	0,53 %	0,82 %	1,08 %

Application de la loi Evin :

1^{ère} année : le tarif correspond au tarif global des agents en activité (part actif + part employeur)

2^{ème} année : le tarif est majoré au maximum de plus de 25% par rapport au tarif global des agents en activité

3^{ème} année : le tarif est majoré au maximum de plus de 50% par rapport au tarif global des agents en activité

À partir de la 4^{ème} année et les années suivantes : l'augmentation du tarif n'est plus encadrée par la loi. L'évolution future des tarifs est à la main de l'assureur (maintien ou augmentation des tarifs en fonction des résultats techniques du contrat) tout en respectant les dispositions de l'article 6 de la loi Evin à savoir l'interdiction d'augmenter les tarifs en raison de l'évolution de l'état de santé des bénéficiaires.

COMMENT ADHÉRER ?

Vous êtes assuré par un autre organisme depuis plus d'un an

Confiez la résiliation de votre contrat santé à INTÉRIALE en complétant et signant un mandat de résiliation en ligne lors de votre adhésion.

INTÉRIALE se charge de toutes les démarches auprès de votre ancien assureur. La résiliation prendra effet à l'issue d'un préavis d'un mois.

Retrouvez les dates clés à respecter pour votre résiliation dans notre flyer sur la résiliation infra-annuelle.



Vous n'êtes pas assuré(e)

Pour adhérer, rendez-vous en ligne :

<https://affiliation.interiale.fr/bia/?token=1a0208967d>

Vous êtes déjà assuré à titre individuel auprès d'INTÉRIALE

Adhérez en ligne en toute simplicité.



+ Joignez les pièces demandées :

- Une copie recto/verso de la pièce d'identité
- Un RIB
- Une copie de l'attestation Vitale et celles des bénéficiaires inscrits sous leur propre numéro auprès de la Sécurité sociale



Pour PLUS D'INFOS



09 70 83 53 83

INTÉRIALE

INTÉRIALE - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365.



IMA ASSURANCES, Société Anonyme, régie par le Code des assurances au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, Siège social : 118 Avenue de PARIS - CS 40 000 - 79 033 NIORT Cedex 09 - RCS de NIORT n° 481 511 632.

Union Mutualiste MFPrécaution Union Mutualiste MFPrécaution soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 508 400 629. Siège social : 28 rue Basfroi, 75011 PARIS.

Santéclair - Société Anonyme au capital de 4 336 711 euros - 7 Mail Pablo Picasso - 44000 NANTES - immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 428 704 977.

CANNETROTTER (CetteFamille) : société par actions simplifiée au capital social de 90 527.00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le Numéro 814 755 294 dont le siège social est situé au 47 rue des Vinaigriers, 75010 PARIS

Carac Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, SIREN : 775 691 165 - Siège : 159, Avenue Achille Peretti, CS 40091, 92577 Neuilly-sur-Seine cedex.

MUNITE, Société par actions simplifiée au capital de 600.000,00 €, dont le siège social est situé 56-60, rue de la Glacière 75013 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 483 292 165, inscrite en tant qu'Intermédiaire en assurance auprès de l'ORIAS sous le numéro 07026729. Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 47483292165.

MAE : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le code des assurances et immatriculée au SIREN sous le numéro 781 109 145.62 rue Louis Bouilhet, CS 91 833, 76044 ROUEN CEDEX

CAUTIONEO : société par actions simplifiée au capital de 83 961 €, 837 897 370 RCS Lille. Siège : 165 avenue de Bretagne, 59 000 Lille. Entreprise régie par le Code des Assurances et immatriculée à l'ORIAS N° 18002447, www.orias.fr

Prévention plurielle : mutuelle soumise aux dispositions du Livre III du Code de la Mutualité, numéro SIRENE 891 565 673, dont le siège social est 32, rue Blanche - 75009 PARIS. Prévention plurielle est une mutuelle soeur d'INTÉRIALE créée conformément aux dispositions de l'article L.111-3 du Code de la Mutualité.

